

Le bulletin N°5 fait suite aux événements du covid 19 de l'année 2020 ainsi qu'aux plans d'améliorations de la qualité

## COVID -19

Dans le contexte épidémique dû à la crise sanitaire qui sévit dans le monde depuis 2020, Vie et Jeunesse a dû faire face simultanément à de nombreuses problématiques, ce qui ne cesse de modifier l'organisation du travail au sein de l'établissement.

En premier lieu, assurer les interventions essentielles auprès des personnes en perte d'autonomie, tout en protégeant les interventions alors que les masques et les gels hydro alcoolique manquent.

L'activité s'adapte donc à cette situation inédite.

Nonobstant cette situation de pandémie, notre Association engagée dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de service depuis tantôt, poursuit ses objectifs en mettant au cœur de ses préoccupations la satisfaction des usagers et aussi protéger la santé et la sécurité des salariés.

Malgré les contraintes budgétaires, la structure a dû faire face à l'approvisionnement en gros volumes des EPI sur fonds propres.

Vie et Jeunesse a dû mettre en place de nouveaux protocoles sanitaires ou le port d'équipement de protection a eu un impact sur les activités parfois contraignants, mais nécessaires.

A l'heure où le covid-19 circule toujours, certaines situations de travail retiennent notre attention de façon particulière tel que :

- Sensibiliser chaque nouvelle embauche sur les risques infectieux.
- Prévenir les risques psychosociaux.

Pour pallier à ces risques professionnels, l'Association Vie et Jeunesse a prévue de mettre en place des formations en signe de prévention de ceux-ci. Ce qui fera l'objet du bulletin du 2<sup>ème</sup> Trimestre 2021.



L'amélioration continue est un état d'esprit qui vise à toujours faire mieux et à ne pas se satisfaire de l'existant. Quelle que soit la méthode utilisée, il est vital de former les équipes pour réussir car les collaborateurs doivent être convaincus de l'intérêt de la démarche.

### **PLAN D'AMELIORATION CONTINUE**

L'association Vie et Jeunesse conscient de l'enjeu de la démarche qualité, a mis en place un tableau de bord pour les actions à mener dans toutes les catégories (DUERP, Evaluation Interne et Externe).

Voici quelques actions mis en place par l'Association :

#### **Action N°1**

Favoriser l'expression collective des usagers en les sensibilisant sur la mise en place de projet favorisant l'expression collective et en mettant en place par la suite des activités thématiques et des événements festifs.

#### **Action N°2**

Communiquer et rendre lisible en interne la démarche d'amélioration auprès de l'ensemble du personnel par la mise en place de bulletin trimestriel qui réinforme et sensibilise l'ensemble du personnel sur la démarche qualité.

#### **Action N°3**

Rendre le livret d'accueil plus lisible et accessible aux usagers par la révision de celui-ci.



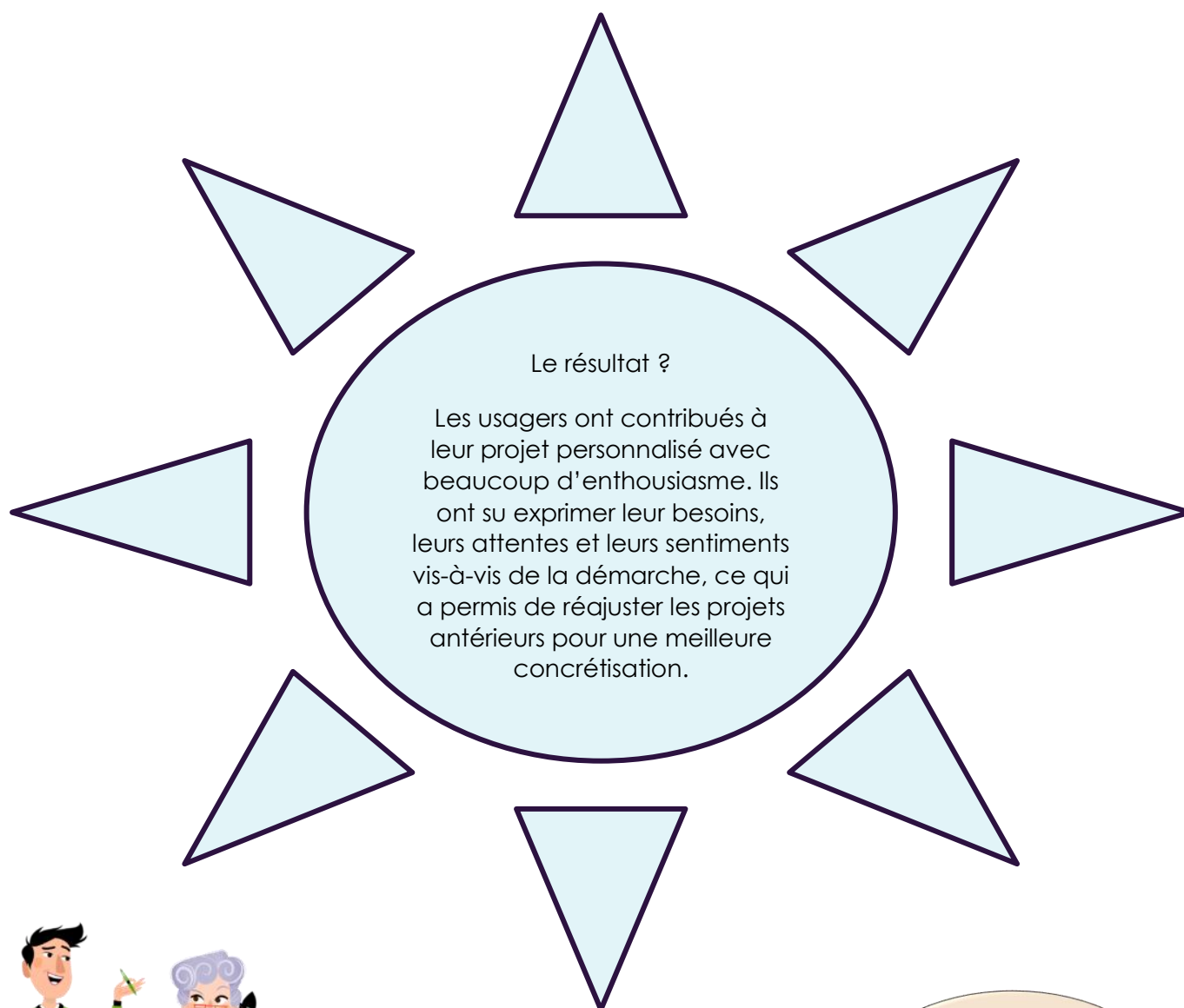
**Nous pouvons d'ores et déjà voir l'impact de ces actions ci-dessus sur l'amélioration de la qualité de la structure grâce aux retours positifs. Par le biais du plan global d'amélioration continue de la qualité, nous avons une vision plus claire des actions à mettre en place.**

## QUAND EST-IL DU PROJET PERSONNALISÉ À VIE ET JEUNESSE ?

Au cours de l'année 2020, Nous avons mis en place des groupes de travail afin de rectifier l'outil « Recueil des besoins » conformément au PPA, qui correspond à la réalité du terrain.

Suite à la réactualisation du support, nous avons entamé des visites à domicile afin de mettre en place cet outil de travail en accord avec les usagers et les aidants qui ont participé au bon déroulement du PPA.

Cette action se poursuit afin de personnaliser la prestation délivrée et rester dans la dynamique générale de la démarche d'amélioration continue de la qualité.



## FLASH INFO

### COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Le Compte personnel de formation (CPF) permet à toute personne active, dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à la date à laquelle elle fait valoir l'ensemble de ses droits à la retraite, d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle. L'ambition du Compte personnel de formation (CPF) est ainsi de contribuer, à l'initiative de la personne elle-même, au maintien de l'employabilité et à la sécurisation du parcours professionnel.

#### RAPPEL

Le Compte personnel de formation (CPF) s'est substitué au droit individuel à la formation (DIF) le 1<sup>er</sup> janvier 2015, avec reprise des droits acquis sur ce dernier. Le reliquat des heures DIF non consommées peut être transféré dans le Compte personnel de formation (CPF). Cette opération se fait sur la base d'une attestation remise par l'employeur aux salariés. **Les salariés qui disposent d'heures de DIF non utilisées ont jusqu'au 30 juin 2021** pour les déclarer sur le site dans la limite du seuil de 120 heures pour conserver leurs droits sans limite de durée. Ces heures sont automatiquement converties en euros.

Pour saisir ses heures DIF, il suffit de se rendre sur le portail ou l'application « Mon compte Formation ». Après s'être connecté – ou inscrit si ce n'est pas déjà le cas-, il faut cliquer sur « saisir mes heures DIF » et inscrire le montant.

Procédure à suivre :



Le prochain bulletin présentera les conditions de formation et proposera les différentes formations au sein de Vie et Jeunesse.